

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 septembre 2017

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^{ème} jour du mois de septembre 2017, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Monsieur le conseiller Michel Cauchon est absent.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 21 août 2017.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2017.
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION:

6. Plaque d'identification – Croix de Boischatel.
7. Demande de gratuité – Domaine de la Rivière
8. Adoption du règlement numéro 2017-1044 modifiant le règlement numéro 2002-732 sur la circulation.
9. Cocktail dînatoire à la Grande Ferme.
10. Autorisation de signature – Entente Programme FEPTEU.
11. Autorisation de négociation – Lots 4 208 512 et 4 208 526.

TRAVAUX PUBLICS:

12. Acceptation de soumission – Mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable.
13. Prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs.
 - A. Offre de services professionnels
 - B. Autorisation d'appel d'offres
14. Signature contrat Videotron – Écocentre.
15. Achat d'équipement au fonds de roulement.
16. Achat de sable et de sel.

LOISIRS

17. Programmation des loisirs – Semaine d'essai gratuit.

DIVERS :

18. Période de questions :
 - 18.1 Membres du Conseil
 - 18.2 Public
19. Levée / Ajournement

2. **Résolution # 2017-265 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

3. **Résolution # 2017-266 «Adoption du procès-verbal du 21 août 2017»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Bouchard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 août 2017 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

4. **Résolution # 2017-267 «Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2017»**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois d'août 2017, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire.

De la part de l'assistance :

Aucun commentaire.

ADMINISTRATION

6. **Résolution # 2017-268 « Plaque d'identification – Croix de Boischatel »**

Considérant la nouvelle Croix de Boischatel installée dans la falaise au nord de la côte de l'Église en 2016 ;

Considérant qu'une plaque commémorative contribuera à nourrir la mémoire collective et est une façon distinctive d'identifier cette croix ;

Considérant la soumission de la compagnie Pontbriand 9306-3238 Québec inc. ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Bouchard et résolu unanimement d'autoriser monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à commander et faire installer la plaque de bronze proposée par la compagnie Pontbriand 9306-3238 Québec inc. pour un montant total de 3 167,42 \$, taxes incluses.

7. **Résolution # 2017-269 « Demande de gratuité – Domaine de la Rivière »**

Considérant que la présidente de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Région de Québec désire gravir les monts Meru et Kilimandjaro afin d'amasser des fonds pour la Société ;

Considérant que cette expédition a pour objectif d'obtenir 15 000 \$ en commandites pour la recherche sur la sclérose en plaques ;

Considérant la demande formulée le 8 août dernier par la présidente de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Région de Québec, afin de tenir un souper-bénéfice au Domaine de la Rivière ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser la location à titre gratuit du Domaine de la Rivière pour la tenue d'un souper-bénéfice au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Région de Québec, qui aura lieu le 28 octobre 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-1044

Règlement numéro 2017-1044 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Michel Cauchon à la séance tenue le 21 août 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Bouchard et résolu de modifier le règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation comme suit :

ARTICLE 1 : Le titre de l'article 7 est modifié et devra se lire dorénavant comme suit :

**STATIONNEMENT INTERDIT À CERTAINS ENDROITS,
JOURS ET HEURES OU LIMITÉ À DES RESTRICTIONS
PARTICULIÈRES**

ARTICLE 2 : L'article 7 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Le stationnement est assujéti à des restrictions particulières indiquées à l'annexe «U» du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : L'annexe «U» de l'article 7 est modifiée afin d'y ajouter ce qui suit :

STATIONNEMENT ASSUJÉTI À DES RESTRICTIONS
PARTICULIÈRES (article 7, paragraphe 2)

Rue Dugal, côté nord entre Allée des Cèdres et côte de l'Église, maximum 3 heures en tout temps.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 5
SEPTEMBRE 2017.**

8. Résolution # 2017-270 « Adoption du règlement numéro 2017-1044 modifiant le règlement numéro 2002-732 sur la circulation »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-1044 modifiant le règlement numéro 2002-732 sur la circulation.

9. Résolution # 2017-271 « Cocktail dînatoire à la Grande Ferme »

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'achat de 2 billets pour le Cocktail dînatoire de la Grande Ferme qui se tiendra le 14 septembre 2017 au montant de 150\$/personne.

10. Résolution # 2017-272 « Autorisation de signature – Entente FEPTEU »

Considérant que la Municipalité a demandé et obtenu la confirmation d'une aide financière du Programme FEPTEU pour la mise aux normes et l'augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable ;

Considérant qu'un protocole d'entente doit être signé ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le maire, à signer le protocole d'entente pour le Programme FEPTEU.

11. Résolution # 2017-273 « Autorisation de négociation – Lots 4 208 512 et 4 208 526 »

Considérant les travaux de réfection de la côte de l'Église ;

Considérant la volonté du Conseil d'acquérir le bâtiment pour assurer la sécurité des occupants des lots 4 208 512 et 4 208 526 ;

Considérant que suite à des imprévus durant les travaux, ces mêmes occupants ont dû quitter leur résidence et que la Municipalité doit leur offrir une compensation financière ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser monsieur Carl Michaud, directeur général, à négocier et à soumettre une offre d'achat pour l'acquisition des lots 4 208 512 et 4 208 526 et à payer la compensation due à l'évacuation.

TRAVAUX PUBLICS:

12. Résolution # 2017-274 «Acceptation de soumission - Mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable »

Considérant que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la mise aux normes et l'augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable ;

Considérant que trois soumissions ont été reçues ;

Considérant les recommandations de l'ingénieur responsable du dossier et du comité d'analyse des soumissions ;

Considérant que la Municipalité doit octroyer le contrat à la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage et qui, en vertu de l'article 936.0.1 du Code municipal doit être assimilé à la soumission la plus basse ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage à Allen Entrepreneur Général pour un montant de 6 737 649,98 \$ taxes incluses.

13. Résolution # 2017-275 « Offre de services professionnels – Prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs. »

Considérant la volonté de la Municipalité de prolonger la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs entre la rue des Sables et le boulevard Trudelle;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Apex Expert Conseil du 25 août 2017 ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement :

- d'autoriser l'offre de services professionnels de la firme Apex Expert Conseil afin de réaliser l'ingénierie complète des plans et devis, les relevés topographiques ainsi que l'estimation des coûts pour le prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs, au montant de 9 845,00 \$ plus les taxes, selon l'estimé au bordereau.
- d'autoriser, le cas échéant, le greffier-trésorier adjoint de procéder à un appel d'offres public afin de réaliser la construction du prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs .

14. Résolution # 2017-276 « Signature contrat Videotron – Écocentre »

Considérant la construction du nouvel écocentre ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter des liens Internet et de téléphonie à l'écocentre ;

Considérant l'offre de service de Vidéotron pour une durée de 3 ans ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer le contrat avec les représentants de Vidéotron.

15. Résolution # 2017-277 « Achat d'équipement au fonds de roulement »

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipement informatique pour l'écocentre ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition de l'équipement pour un montant de 1 500,00 \$ (plus les taxes). Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

16. Résolution # 2017-278 « Achat de sable et de sel »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de sable et de sel pour la saison hivernale 2017-2018 ;

Considérant les deux (2) offres de prix reçues par des fournisseurs ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dénéigement Daniel Lachance Inc. pour la fourniture et la livraison de sable et de sel pour la saison hivernale 2017-2018 au prix de 18,57\$/t.m. plus les taxes.

LOISIRS

17. **Résolution # 2017-279 « Programmation des loisirs – Semaine d’essai gratuit »**

Considérant que le Service de loisirs et de la culture de la Municipalité désire promouvoir ses activités de loisirs ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser la gratuité des activités identifiées selon les recommandations du Directeur du service de loisirs et de la culture, au Centre sportif du 11 au 17 septembre 2017.

18. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Projets municipaux

De la part de l’assistance :

- Travaux côte de l’Église
- Contrat sable et sel
- Dette nette

19. **Résolution # 2017-280 « Levée de l’assemblée »**

Il est proposé par madame Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h38.

ASSISTANCE : 6 personnes

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 25 septembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 25^e jour du mois de septembre 2017, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du projet de règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.
2. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.
3. Utilisation des règlements d'emprunt.
4. Acceptation de soumission – Offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux et des matériaux - Mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable.
5. Acquisition des lots 4 208 512 et 4 208 526.
6. Autorisation de dépenses supplémentaires – Surveillance du chantier de la côte de l'Église.
7. Période de questions:
 - 7.1 Membres du Conseil.
 - 7.2 Public.
8. Levée de l'assemblée.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-1037

Règlement numéro 2017-1045 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance du Conseil tenue le 25 septembre 2017 par _____;

Pour ce motif, il est proposé par _____ et résolu unanimement de modifier le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec, spécialement l'article 2.

ARTICLE 1 : L'article 2 (Définitions) – la définition du mot *Système d'alarme* au 3^e paragraphe est remplacée par le texte suivant :

Tout appareil, bouton de panique ou dispositif destiné à avertir de la présence d'un intrus, à avertir de la commission d'une infraction ou d'une tentative d'effraction, dans un lieu protégé situé sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

1. **Résolution # 2017-281 « Adoption du projet de règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.»**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

2. **Résolution # 2017-282 « Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller André Paré qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

3. **Résolution # 2017-283 « Utilisation des règlements d'emprunt»**

Considérant le financement numéro 21045-17 ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière à affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés, tel que le stipule l'article 8 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, de la façon suivante :

- réduction du solde d'emprunt du règlement 2011-907 de 68 000\$
- paiement de frais d'émissions pour les règlements :
 - 2011-906.....25,27\$
 - 2011-907.....2 511,22\$
 - 2011-911.....1 636,38\$

4. **Résolution # 2017-284 « Acceptation de soumission – Offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux et des matériaux - Mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable »**

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des travaux et des matériaux pour la mise aux normes et l'augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues ;

Considérant que le comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions ;

Considérant que suite à l'ouverture de l'enveloppe de prix, une des soumissions s'est avérée non conforme ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à Englobe Corporation pour un montant de 31 714,24 \$ taxes incluses.

5. **Résolution # 2017-285 « Acquisition des lots 4 208 512 et 4 208 526 »**

Considérant les travaux de réfection de la côte de l'Église ;

Considérant la volonté du Conseil d'acquérir la propriété des lots 4 208 512 et 4 208 526 afin de permettre l'installation d'infrastructure nécessaire à la conception de la nouvelle côte de l'Église ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire, le greffier-trésorier adjoint ou en son absence, le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

6. Résolution # 2017-286 « Autorisation de dépenses supplémentaires – Surveillance du chantier de la côte de l'Église.»

Considérant les travaux de réfection de la côte de l'Église ;

Considérant que le mandat de surveillance des travaux donné à la firme Norda Stelo se terminera le 29 septembre 2017, soit le 100^e jour de chantier ;

Considérant qu'un estimé de 45 jours supplémentaires sont nécessaires pour le prolongement des travaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le mandat de Norda Stelo et par le fait même d'augmenter le budget qui avait été consenti, selon les prix au bordereau de soumission de 2015 ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser les dépenses supplémentaires pour la surveillance du chantier de la côte de l'Église par Norda Stelo pour un montant estimé à 86 820.30 \$, plus les taxes, selon les prix au bordereau.

7. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

8. Résolution # 2017-287 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h07.

ASSISTANCE : 0 personne

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint